

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2009**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le jeudi 12 février 2009 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Odile FARCY, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avaient donné procuration :

Matthieu DUCLERCQ à Nicolas DUMONT, Thierry GARDIN-BACHELET à Alain PONCHEL, Stéphane DECAYEUX à Michel BLONDIN

Secrétaire de séance : Monsieur René DOBREMETS

\*\*\*\*\*

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 432.12 du Code Pénal, un Conseiller municipal qui a la qualité de président d'une association ne peut participer au vote des subventions qui lui sont octroyées. Il rappelle à cet effet que la liste des subventions attribuées aux associations figure au Budget principal 2009.

- Le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire :

. d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Acquisition du site Abélia Décors – Reprise des sections cadastrales figurant à la matrice »,

. d'apporter des rectifications par ajout de précisions au projet de délibération concernant le point 20 « Recours contre le décret du 30 octobre 2008 supprimant le Tribunal de Grande Instance d'Abbeville.

- Les procès verbaux des séances des 2 et 15 décembre 2008 sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

En application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal propose d'élire M. Alain PONCHEL, Premier Adjoint, en qualité de président de séance dans le cadre du vote des résultats 2008 qui concernent les délibérations 2009.001 à 2009.004 et 2009.006 à 2009.009.

\*\*\*\*\*

## ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

### **2009.001 - A) BUDGET PRINCIPAL 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire**

- DECIDE d'affecter du compte 002 "excédent d'exploitation" vers le compte 1068 "réserves" 3 479 458,96 € afin de couvrir le besoin de financement, et DECIDE d'inscrire le solde de 5 999 311,18 € en report de fonctionnement.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération. M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

### **2009.002 - B) SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME ET AJUSTEMENT**

- DECIDE d'ajuster le résultat estimé d'investissement du solde positif des intérêts courus non échus, soit un excédent d'investissement corrigé de +165 083,43 €, et DECIDE de reporter ces excédents estimés sur le budget primitif 2009 du service de l'assainissement, soit :

Excédent de fonctionnement estimé : + 3 489 192,79 € - Excédent d'investissement estimé : + 165 083,43 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération. M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.003 - C) SERVICE DE L'EAU 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire**

- DECIDE d'affecter du compte 002 "excédent d'exploitation vers le compte 1068 "réserves" 520 599,41 € afin de couvrir le besoin de financement, et DECIDE d'inscrire le solde de 557 606,43 € en report de fonctionnement.

**Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL) - M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.004 - D) BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME ET AJUSTEMENT**

- DECIDE d'ajuster le résultat estimé d'investissement du solde positif des intérêts courus non échus, soit un excédent d'investissement corrigé de +723 311,61 €, et DECIDE de reporter ces excédents estimés sur le budget primitif 2009 du budget Locaux Industriels et Centres d'appels, soit :

Excédent de fonctionnement estimé : + 831 911,70 € - Excédent d'investissement estimé : + 723 311,61 €.

**Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 3. - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL) - M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.005 - E) REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS AU BUDGET PRINCIPAL**

- DECIDE de reverser la somme de 655 000 € du budget annexe locaux industriels au budget principal 2009.  
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants sur les deux budgets, à savoir en 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement » pour le budget locaux industriels et centres d'appels, et en 7551 « Reversement des excédents des budgets annexes » sur le budget principal.

**Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 1. - (Abstention : Michel BLONDIN)**

\*\*\*\*\*

**2009.006 - F) CENTRE SAINT SORLIN 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME**

- DECIDE de reporter les excédents estimés sur le budget primitif 2009 du centre Saint-Sorlin, soit :

Excédent de fonctionnement estimé : + 3 782,16 € - Excédent d'investissement estimé : + 3 128,20 €.

**Motion adoptée par 33 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Michel BLONDIN) - M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.007 - G) MARCHE COUVERT 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME**

- DECIDE de reporter les excédents estimés sur le budget primitif 2009 du marché couvert, soit :

Excédent de fonctionnement estimé : + 9 918,17 € - Excédent d'investissement estimé : + 56 353,21 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération. M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.008 - H) PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME**

- DECIDE de reporter le déficit d'investissement estimé de 1 004 826,56 € sur le budget primitif 2009 du Parc d'Activités Les Deux Vallées.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération. M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.009 - I) CINEMA LE REX 2008 - CONSTATATION DU RESULTAT ESTIME**

- DECIDE de reporter les résultats estimés sur le budget primitif 2009 du cinéma Le Rex, soit :

Excédent d'exploitation estimé : 12 748,50 €,

Déficit d'investissement estimé : 6 618,30 € (couvert par l'écart positif des restes à réaliser de 32 282,46 €).

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération. M. Nicolas DUMONT ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.010 - J) BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL**

- APPROUVE la Balance générale des mouvements réels du Budget Primitif Commune, pour l'exercice 2009, qui ressort à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

35 492 961,18 € en Recettes  
30 151 306,00 € en Dépenses  
Excédent de recettes : 5 341 655,18 €

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 1. (Contre : Stéphane DECA YEUX, Catherine DEVOLDERE, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Brigitte DUVANEL)**  
**Mme Marie-Line BOURGOIS et M. Michel BLONDIN, en leur qualité de présidents d'associations, ne participent pas au vote.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

24 823 131,74 € en Recettes  
30 164 786,92 € en Dépenses  
Excédent de Dépenses : 5 341 655,18 €

\*\*\*\*\*

**2009.011 - K) BUDGET PRIMITIF 2009 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

- APPROUVE la Balance générale des mouvements réels du Budget Primitif du Service de l'Assainissement, pour l'exercice 2009, qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

4 448 816,54 € en Recettes  
351 816,54 € en Dépenses  
Excédent de recettes : 4 097 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

2 409 224,24 € en Recettes  
6 506 224,24 € en Dépenses  
Excédent de Dépenses : 4 097 000,00 €.

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention(s) : 4. (Contre : Stéphane DECA YEUX) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.012 - L) BUDGET PRIMITIF 2009 - SERVICE DE L'EAU**

- APPROUVE la Balance générale des mouvements réels du Budget Primitif du Service de l'Eau, pour l'exercice 2009, qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

786 192,41 € en Recettes  
206 192,41 € en Dépenses  
Excédent de recettes : 580 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

3 845 596,89 € en Recettes  
4 425 596,89 € en Dépenses  
Excédent de Dépenses : 580 000,00 €

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention(s) : 1. (Contre : Stéphane DECA YEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Michel BLONDIN)**

\*\*\*\*\*

**2009.013 - M) BUDGET PRIMITIF 2009 - LOCAUX INDUSTRIELS ET CENTRES D'APPELS**

- APPROUVE la Balance générale des mouvements réels du Budget Primitif des Locaux Industriels, pour l'exercice 2009, qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

914 611,70 € en Recettes  
823 963,80 € en Dépenses  
Excédent de recettes : 90 647,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

733 311,61 € en Recettes  
823 959,51 € en Dépenses  
Excédent de Dépenses : 90 647,90 €.

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention(s) : 4. (Contre : Stéphane DECA YEUX) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.014 - N) BUDGET PRIMITIF 2009 - CENTRE SAINT-SORLIN**

- APPROUVE la Balance générale des mouvements réels du Budget Primitif du Centre Saint Sorlin, pour l'exercice 2009, qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

12 600,00 € en Dépenses  
17 882,16 € en Recettes  
Excédent de recettes : 5 282,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

8 410,36 € en Dépenses  
3 128,20 € en Recettes  
Excédent de Dépenses : 5 282,16 €.

**Motion adoptée par 34 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECA YEUX)**

\*\*\*\*\*

**2009.015 - O) BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE MARCHE COUVERT**

- APPROUVE la Balance Générale des mouvements réels du Budget Primitif Marché Couvert, pour l'exercice 2009 qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

64 668,17 € en Recettes

34 598,17 € en Dépenses

Excédent de recettes : 30 070,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

64 353,21 € en Recettes

94 423,21 € en Dépenses

Excédent de dépenses : 30 070,00 €.

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention(s) : 4. (Contre : Stéphane DECA YEUX) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.016 - P) BUDGET PRIMITIF 2009 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES**

- APPROUVE la Balance générale des mouvements réels du Budget Primitif Parc d'Activités les Deux Vallées, pour l'exercice 2009, qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

404 469,60 € en Recettes

79 643,04 € en Dépenses

Excédent de recettes : 324 826,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 100 000,00 € en Recettes

1 424 826,56 € en Dépenses

Excédent de Dépenses : 324 826,56 €.

**Motion adoptée par 33 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention(s) : 1. (Contre : Stéphane DECA YEUX) - (Abstentions : Michel BLONDIN)**

\*\*\*\*\*

**2009.017 - Q) BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX**

- APPROUVE la Balance Générale des mouvements réels du Budget Primitif Cinéma Le Rex, pour l'exercice 2009, qui ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

45 469,50 € en Recettes

22 100,50 € en Dépenses

Excédent de recettes : 23 369,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

230 000,00 € en Recettes

253 369,00 € en Dépenses

Excédent de dépenses : 23 369,00 €.

**Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 1. - (Abstentions : Stéphane DECA YEUX)**

\*\*\*\*\*

**2009.018 - REFERENDUM CONSULTATIF - ORGANISATION ET CONVOCATION DES ELECTEURS**

1) DECIDE d'organiser une consultation des électeurs de la commune aux fins de recueillir leur avis sur la décision de la municipalité de tout mettre en œuvre pour conserver une offre de soins entièrement publique sur le territoire de la commune. Cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

2) ARRETE le jour du scrutin au dimanche 19<sup>e</sup> avril 2009 de huit (8) heures à dix-huit (18) heures.

3) CONVOQUE les électeurs de la commune au scrutin référendaire en vue de répondre, par OUI ou par NON, à la question suivante précédée de l'exposé des motifs :

*Exposé des motifs : Après la réforme de la carte judiciaire qui entraînera la fermeture du tribunal d'Abbeville en 2010, le gouvernement modifie à présent la carte hospitalière, ce pour des motifs de rationalisation budgétaire. Cette réforme aura des conséquences notables sur l'organisation territoriale de l'offre de soins. Ainsi, la ville d'Abbeville pourrait connaître la mutualisation des moyens et personnels de la clinique Sainte-Isabelle et du Centre hospitalier. Le Maire et son conseil municipal considèrent, toutefois, qu'il est d'intérêt public local que tous les moyens juridiques et politiques soient mis en œuvre pour le maintien, sur le territoire communal, d'une offre de santé entièrement publique.*

*Question : Etes-vous d'avis de maintenir une offre de soins entièrement publique sur le territoire de la commune d'Abbeville ?*

4) CONSTATE, selon la loi, que seuls peuvent participer au scrutin les électeurs de nationalité française inscrits, dans les conditions prévues par les articles L. 30 à L. 40 du Code électoral, sur les listes électorales de la commune, ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne inscrits, dans les conditions prévues aux articles LO 227-1 à LO 227-5 du même Code.

5) DECIDE que le dossier d'information sera mis à disposition du public à la mairie principale. Les électeurs de la commune seront informés des dates et horaires de consultation.

**Motion adoptée par 28 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.019 - ELECTIONS - REORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE**

- APPROUVE l'ouverture de 2 bureaux de vote supplémentaires et la localisation des lieux de vote comme suit et SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet l'arrêté correspondant :

N° bureau de vote	Canton	Bureau de Vote	Adresse	Nombre d'inscrits prévu
1	Nord	Hôtel de Ville	1 place Max Lejeune	1 287
2	Nord	Chaufour	24 rue Philéas Lebesgue	988
3	Nord	Maternelle Champ de Mars	Rue Honoré d'Estienne d'Orves	1 070
4	Nord	Salle des Fêtes 1	Rue Josse Van Robais	1 205
5	Nord	Emile Ternois	8 Grande rue de Thuison	1 021
6	Nord	Salle des Fêtes 2	Rue Josse Van Robais	1 355
7	Nord	Maternelle Platanes	Rue des Platanes	872
8	Nord	Dany Pruvot	17 rue Henri Sellier	776
9	Nord	Elémentaire Soleil Levant	68 rue du Soleil Levant	1 095
10	Sud	Foyer la Barre	Rue du Chevalier La Barre	1 050
11	Sud	Nattiers	13 rue Firmin de Touvoyon	1 160
12	Sud	Jean Zay	13 rue Firmin de Touvoyon	1 157
13	Sud	Rouvroy	304 chaussée de Rouvroy	1 259
14	Sud	Elémentaire Picardie	21 rue de Picardie	985
15	Sud	Cantine Poulies	7 place Saint Jacques	1 183
16	Sud	Jean Moulin	Rue Jean Moulin	761
17	Sud	Maternelle Picardie	23 rue de Picardie	807

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2009.020 - RECOURS CONTRE LE DECRET DU 30 OCTOBRE 2008 SUPPRIMANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ABBEVILLE**

- DECIDE de se joindre à l'instance actuellement pendante devant le Conseil d'Etat et tendant à l'annulation pour excès de pouvoir du décret n° 2008-1110 du 30 octobre 2008, modifiant le siège et le ressort des Tribunaux d'Instance, des juridictions de proximité et des Tribunaux de Grande Instance,
- DECIDE de se joindre à l'instance qui sera engagée devant le Conseil d'Etat et tendant à l'annulation pour excès de pouvoir du décret n° 2008-1482 du 22 décembre 2008, modifiant le siège et le ressort des Tribunaux d'Instance, des juridictions de proximité et des Tribunaux de Grande Instance,
- DECIDE de se joindre à toute instance devant le Conseil d'Etat et tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de tous décrets ultérieurs qui modifieraient ou abrogeraient les décrets attaqués susvisés,
- AUTORISE M. le Maire d'Abbeville à défendre et intervenir devant le Conseil d'Etat et à signer tous actes de procédures afférents.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2009.021 - ASSOCIATION "BEFFROIS ET PATRIMOINE" - ADHESION DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2009 - CONVENTION**

- APPROUVE l'adhésion de la ville à l'association « Beffrois et Patrimoine » pour l'année 2009, en contrepartie d'une cotisation annuelle de la ville de 2 500 €, qui permettra de valoriser ce label en s'inscrivant

dans une démarche globale de promotion dans le but de développer une activité touristique et culturelle autour de ce patrimoine.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

**2009.022 - MUSEE BOUCHER DE PERTHES - AGRANDISSEMENT - ETUDE DE FAISABILITE**

- APPROUVE le projet d'étude de faisabilité en vue de l'agrandissement du musée Boucher-de-Perthes, dans le cadre de la délibération n° 2006/074 approuvant la donation de Mme Christine Manessier et M. Jean Baptiste Manessier d'un ensemble de peintures et d'oeuvres sur papier de leur père Alfred Manessier, qui emporte la création d'un espace labellisé « Musée de France » spécialement dédié à l'artiste,
- APPROUVE le coût de cette opération qui s'élève à 15 000 € TTC ainsi que le plan de financement suivant :
  - . DRAC de Picardie : 10 000 €.
  - . Ville d'Abbeville : 5 000 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

**2009.023 - ZONE INDUSTRIELLE - VOIE MICHEL DEBRAY - SCI L'ABREUVOIR - CESSION DE LA PARCELLE BN 621P - AJUSTEMENT DU LOT 1**

- DECIDE de céder à la SCI l'Abreuvoir, sise 33 avenue Robert Schuman à Abbeville, gérée par M. Eric Plé, la partie de la parcelle BN 621p d'une surface de 440 m<sup>2</sup> hors lotissement, qui n'avait pas fait partie de la cession car réservée à un bassin de rétention, et ce dans les mêmes conditions prévues dans l'acte de vente initial, soit pour un montant total de 2 200 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

\*\*\*\*\*

**2009.024 - ACQUISITION DU SITE ABELIA DECORS - REPRISE DES SECTIONS CADASTRALES FIGURANT A LA MATRICE**

- DECIDE d'acquérir le site de la société Abélia Décors (parcelles BN 0631, BN 0005, BN 0622, BN 0071 d'une superficie totale de 12 ha 08 a 67 ca) pour le prix de 388 000 € hors taxes et hors frais,
- AUTORISE M. le Maire à faire appel pour cette opération aux concours financiers de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

**Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 1. - (Abstentions : Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.025 - ASSOCIATION PECHEURS A LA LIGNE DU PONTHEIU - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DES ETANGS PISCICOLES DE LA BOUVAQUE**

- APPROUVE la signature d'une convention entre la ville d'Abbeville et l'association des Pêcheurs à la Ligne du Ponthieu dans le cadre de la mise à disposition et de la gestion des étangs piscicoles de la Bouvaque par ladite association.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération – M. Michel BLONDIN ne participe pas au vote.**

\*\*\*\*\*

**2009.026 - PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) DE LA CULTURE**

- DECIDE de créer un poste de directeur(rice) culturel(le) de catégorie A, grade d'attaché principal territorial, recruté, soit par contrat pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, soit par mutation;
- DIT que le traitement brut de l'agent non titulaire est fixé à l'indice brut 660, majoré 551, 4<sup>ème</sup> échelon.

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 5. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.027 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs par la suppression et la création de postes en fonction des transferts d'agents vers la Communauté de Communes de l'Abbeillois, de la réussite aux concours de technicien territorial et d'animateur territorial, de départs à la retraite et des recrutements programmés durant l'année 2009, de la pérennisation de 4 agents en contrats aidés, nommés sur des postes permanents.

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 5. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

\*\*\*\*\*

**2009.028 - ROUTES DE MAUTORT ET DE MOYENNEVILLE - CIRCULATION - AMENAGEMENT**

- APPROUVE le projet d'aménagement de sécurité sur les routes de Moyenneville et de Mautort face au problème de vitesse excessive des usagers venant de Yonval.
- APPROUVE les conventions technique et financière entre le Conseil Général de la Somme et la commune d'Abbeville pour les aménagements de travaux d'agglomération.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2009.029 - BATIMENTS COMMUNAUX CHAUSSEE MARCADE - PARCELLE AC 444 ET 445 - PERMIS DE DEMOLIR**

- APPROUVE le curetage du site cadastré section AC 444 et 445, sis 199 à 203 chaussée Marcadé, par la démolition des bâtiments qui présentent une insécurité.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

**2009.030 - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - REVISION SIMPLIFIEE**

- DECIDE d'ouvrir la concertation préalable à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.
- DIT qu'il y aura enquête publique.
- DIT que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, se fera sous forme :
  - . de la mise à disposition d'un cahier de suggestion qui permettra à chacun de communiquer ses remarques,
  - . de la mise à disposition du public du projet.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 H 00.

Le Maire,  
**Nicolas DUMONT**